

Cépralmar



FIL & FAB
BREST



Pour le développement d'une filière régionale de recyclage des engins de pêche :

Proposition organisationnelle pour les ports du Grau du Roi, Sète, Agde et Port la Nouvelle.

Décembre 2021



Projet réalisé avec le soutien financier de :



Ce rapport est le fruit du travail mené par Click-Dive et Fil & Fab s.a.s. dans le cadre d'une demande faite par le Cépralmar, commanditaire de l'étude.

Table des matières

A. CONTEXTE	2
A.I. Analyse des enjeux et Compréhension des besoins.	3
A.II. Objectifs et attentes du CEPRALMAR	3
A.III. Présentation du Groupement	4
A.III.a Entreprise Click Dive.....	4
A.III.b Entreprise Fil & Fab s.a.s.....	4
A.IV. Glossaire.....	5
A.V. Déroulement de l'étude, objectifs et missions.....	6
B. Phase 1 : étude quantitative et compréhension du fonctionnement portuaire	7
B.I.a. Estimation des volumes de filets de pêche usagés.....	7
B.I.b. cartographie des gisements.....	8
B.II. Fonctionnement des ports de pêche et de l'écosystème	9
B.II.a Grau-du-Roi	10
B.II.b Sète.....	11
B.II.c Agde.....	12
B.II.d Port-la-Nouvelle	15
B.III Analyse et constat concernant la phase 1	16
C. Phase 2 : Analyse et proposition de schémas FILIERES POTENTIELLES	18
C.I.a Grau-du-Roi	18
C.I.b Sète.....	19
C.I.c Agde.....	20
D.I.d Port-la-Nouvelle.....	21
D. pour une filière régionale en occitanie des filets de peche usages.....	22
E.Previsionnel	25
E. I ANNEE 2022 > ANNEE 2023.....	Erreur ! Signet non défini.
E. II ANNEE 2022 > 2023	Erreur ! Signet non défini.
E. II ANNEE 2024.....	Erreur ! Signet non défini.
E.III Création d'un poste : Coordinateur.trice Filière	Erreur ! Signet non défini.
E.IV. Planning opérationnel.....	Erreur ! Signet non défini.
Annexes	25

A. CONTEXTE

En France, la gestion et la valorisation relative aux engins de pêche usagés est une démarche récente. En effet, avant 2018 le taux de renouvellement des engins de pêche est peu renseigné ou non étudié. Les filières de valorisation sont inexistantes et les exutoires proposés sont l'enfouissement ou dans certains cas l'incinération. La qualification des différents polymères utilisés dans les différents engins de pêche reste encore à être analysée.

Les premières données sur les volumes possibles sur le territoire métropolitain et outre-marins ont été fournies par Coopération Maritime lors de l'étude PECHPROPPE (2018) et récemment celle de France AGRIMER (2020) mené par le groupement Elcimaï et Sabine Meneut. L'estimation présentée dans les dossiers publics est de 800 kilos par an et par pêcheur. 60 tonnes de filets de pêche usagés par an ont été estimés pour la façade méditerranéenne. Les délais des missions et la diversité des comportements des pêcheurs nécessitent des études plus précises et plus qualitatives pour mieux identifier le gisement réel, d'où l'évaluation menée par le Cépralmar parallèlement à ce travail.

En complément de ces études, des échanges au niveau politique ont vu émerger des pistes pour la structuration d'une filière nationale de valorisation des engins de pêche. Celle-ci est prévue avec la création d'un éco-organisme intégré à la Responsabilité Élargie du Producteur qui sera effective à partir de janvier 2025*.

En complément, la directive concernant la gestion des déchets plastiques issus de la pêche et de l'aquaculture s'inscrit aujourd'hui, essentiellement dans le cadre des plans de réception des déchets des navires. Chaque port européen a dû mettre en place des zones de collecte, dans le cadre de la directive 2000/59/CE relative aux installations de réception portuaires pour le dépôt des déchets des navires. Directive abrogée et reprise par la récente directive 2019/883 du 17 avril 2019 qui modifie la directive 2010/65/UE. Ces installations portuaires sont obligatoires depuis juin 2021.

Au sein de cette dernière directive, les mentions suivantes concernent la gestion des engins de pêche :

- La collecte séparée des déchets des navires, y compris des engins de pêche laissés à l'abandon, est nécessaire afin de garantir la poursuite de leur valorisation pour permettre leur préparation en vue du réemploi ou du recyclage dans le processus de gestion des déchets en aval et d'empêcher qu'ils ne nuisent aux organismes et aux milieux marins. Certains États membres ont des dispositifs de financements pour les coûts de collecte et de gestion à terre des déchets d'engins de pêche ou des déchets pêchés passivement, y compris les « systèmes de pêche aux déchets sauvages ».
- Il convient d'accueillir positivement de telles initiatives et d'encourager les États membres à compléter les systèmes de recouvrement des coûts mis en place conformément à la présente directive par des systèmes de pêche aux déchets sauvages afin de couvrir les coûts des déchets pêchés passivement. En tant que tels, ces systèmes de recouvrement des coûts, qui s'appuient sur l'application d'une redevance indirecte de 100 % sur les déchets relevant de l'annexe V de MARPOL, à l'exclusion des résidus de cargaison, ne devraient pas dissuader les communautés portuaires de pêcheurs de participer aux systèmes existants de dépôt des déchets pêchés passivement.

A.I. Analyse des enjeux et Compréhension des besoins.

Le matériel de pêche et notamment les filets de pêche sont, majoritairement conçus en matière plastique.

Moins coûteuse et plus durable, la matière plastique utilisée diffère en fonction de l'usage du matériel. Cette différenciation permet de répondre aux différents critères et conditions dans lesquels l'engin est utilisé : rigidité, souplesse, résistance à la pression...

Les différentes typologies de plastiques susceptibles de se retrouver dans les engins de pêche sont notamment le nylon (Polyamide (PA)), le PE, l'EVA, le PS et le PVC.

La majorité des filets de pêche trémail et maillant sont composés de Polyamide 6.

Aujourd'hui, les exutoires existants pour les filets de pêche usagés sont de les déposer sur les quais ou en déchetterie. Ces finalités sont à l'origine de divers impacts négatifs environnementaux et sociétaux :

- Pollution visuelle diminuant l'attrait touristique des ports ;
- Développement d'espèces faunistiques (rats) et floristiques au sein des filets de pêche abandonnés. Des animaux terrestres ont également été retrouvés morts (oiseaux, hérissons...) sur certaines zones ;
- Le coût à l'enfouissement et à l'incinération est également à considérer ;
- Dégradation des camions d'éboueurs quand les filets de pêche sont jetés dans les poubelles ménagères (blocage des lames et risques d'accidents).

A.II. Objectifs et attentes du CEPRALMAR

Dans une volonté de développer une nouvelle filière à impact positif socialement et environnementalement sur le territoire de l'Occitanie intégrée à une démarche d'économie circulaire, la Région Occitanie et le Cépralmar ont commandité un marché public permettant de compléter l'étude déjà réalisée sur les communes du Parc naturel marin du Golfe du Lion.

Dans le cadre de ce marché public, le Cépralmar souhaite développer une filière de collecte, de tri et d'envoi des filets de pêche provenant de la pêche petits-métiers pour une valorisation française. L'étude porte uniquement sur les filets dits "maillants" et "trémaills".

Le volume doit être identifié en amont pour aider à la réalisation des scénarii par le groupement Fil & fab s.a.s et Click-Dive.

Les scénarii proposés par le groupement doivent comprendre différents critères :

- la typologie du système de stockage sur les ports et leur nombre ;
- un schéma organisationnel destiné aux professionnels et aux gestionnaires pour la gestion et le prétraitement de la matière ;
- une proposition d'un mode opératoire pour l'envoi de la matière collectée.

L'étude et le marché public se focalisent principalement sur les quatre grands ports principaux : le Grau-du-Roi, Sète, Agde et Port-la-Nouvelle.

Dans les attentes mentionnées par le Cépralmar, un recycleur devait être spécifié avec les conditions dans lesquelles la matière doit être collectée, de présenter les coûts d'achat et les moyens de suivre l'ensemble du processus de valorisation. Cette transparence est un critère nécessaire pour permettre aux acteurs locaux (gestionnaires de ports, la Région Occitanie, le CEPRALMAR, et les pêcheurs) de pouvoir valoriser leur engagement.

Certains ports sont en cours de certification “Ports Propres” où le sont déjà. Le port de Sète a obtenu la certification ISO 9001 du port de commerce en 2002. Depuis 2013, la dimension environnementale s’est étendue par la certification ISO 14001 concernant les trois ports. Ces certifications soulignent la volonté de Port Sud de France de développer ses activités en limitant son empreinte environnementale.

Cette certification “traduit une volonté forte de la part des gestionnaires de port de plaisance de prendre des engagements concrets pour lutter en faveur de la préservation des milieux aquatiques et du développement durable des activités littorales et marines.”

Ces études menées à quelques mois d’intervalle permettent de répondre à une demande commune de la part du Cépralmar, de la Région Occitanie et du Parc naturel marin du golfe du Lion de pouvoir envisager la mise en place d’une filière de collecte et de valorisation des filets de pêche usagés sur l’ensemble de la Région Occitanie.

A.III. Présentation du Groupement

A.III.a Entreprise Click Dive

L’entreprise Click-Dive est reconnue pour ses actions depuis 2016, auprès de la communauté des plongeurs et du grand public. Positionné comme Bureau d’Etudes sur l’expertise des engins de pêche et sur l’environnement marin, notre offre permet de proposer un accompagnement sur-mesure auprès de nos partenaires et de nos clients.

Nous avons pour objectif principal d’accompagner et de soutenir le développement de projets innovants liés à l’économie circulaire, à la pêche artisanale et à la création de nouveaux emplois tout en préservant l’environnement marin.

Lier développement économique et préservation de l’environnement sont pour nous les enjeux majeurs sur lesquelles nous avançons.

Notre équipe fondée par une passion commune : la Mer, propose une expertise et un diagnostic sur la gestion des engins de pêche usagés afin d’identifier des exutoires locaux ou à l’échelle nationale. Ces exutoires répondent à des critères précis :

- une valorisation 100% française ;
- avoir une transparence de la filière et une traçabilité de la matière ;
- de s’engager pour valoriser à travers leurs produits les pêcheurs petits-métiers ;
- de développer des produits 100% recyclés et recyclables ;
- de réemployer certains filets de pêche dans des projets d’écoconception.

Objectifs : analyser le volume des filets maillants et trémails suite à la suite des enquêtes réalisées par le CEPRALMAR, suivi de projet et structuration de l’écosystème portuaire, animation du réseau des parties prenantes identifiées.

Remarque importante : le protocole fourni par Click-Dive est strictement à la propriété de celle-ci et ne peut être réutilisé en dehors du cadre de cette étude. Ne peut n’être ni modifié, ni partagé sous peine de poursuite.

A.III.b Entreprise Fil & Fab s.a.s

Entreprise basée à Brest et Plougonvelin (Finistère), Fil & Fab est spécialisée dans la régénération des filets de pêche usagés. C’est en 2015 que les fondateurs, Théo Desprez, Thibaut Uguen et Yann Louboutin, ont souhaité apporter une solution locale à la problématique des filets de pêche usagés. Passant de l’expérimentation associative, aux rencontres portuaires et publiques, c’est

aujourd'hui une entreprise qui a développé sa propre filière de recyclage en Bretagne avec un tissu d'acteurs locaux. En outre, Fil & Fab a structuré ses propres compétences industrielles afin de proposer pour la première fois en France, une régénération des filets en granulés. Ces derniers, sont destinés aux entreprises souhaitant intégrer du plastique recyclé.

Objectifs : Proposition d'amélioration, de stockage, d'organisation et mutualisation des moyens techniques et humains. Déterminer le modèle économique de chaque proposition pour permettre le développement d'une filière locale à court, moyen et long terme.

A.IV. Glossaire

Sources :

<https://www.ifremer.fr/peche/Le-monde-de-la-peche/La-peche/comment/Les-engins/Filet-maillant>
MARTY François, 2005 : Entre mailles et filets, savoir-faire des pêcheurs du Var. Éditions Jeanne Lafitte, Marseille, 2005, ISBN : 2-86276-434-5

Un engin dormant/passif est fixe, c'est le mouvement des poissons qui les conduit à se faire prendre. Les filets maillants sont constitués d'une ou plusieurs nappes rectangulaires déployées verticalement dans l'eau.

Les éléments composant un engin dormant :

- la nappe, voile, lin, aumée, alèze : termes servant à désigner une unité de filet maillant.
- la ralingue de haut, corde flottante : corde à laquelle sont accrochées des flotteurs, l'intérieur de la corde est souvent composée de petits cylindres en plastique de faible densité et permettant la flottabilité de la partie supérieure de l'engin.
- la ralingue de bas, corde lestée : corde composée de lests permettant à la partie inférieure du filet de couler, l'intérieur de la corde est composé de chapelets de plombs. La densité de ces cordes est souvent supérieure à 20 kg/100m.
- le fil d'armement, fil d'alèze : le fil longeant les extrémités supérieures et inférieures de la nappe,
- le fil de montage : fil souvent en poly-filaments, permettant de joindre les fils d'armement de la nappe aux cordes/ralingues
- le compas : distance entre les points d'accroche entre la ralingue et la nappe, il indique le rapport d'armement. Le rapport/taux d'armement est la relation existante entre la longueur d'une portion donnée de la ralingue et la longueur du filet étiré, monté sur cette même portion de ralingue.

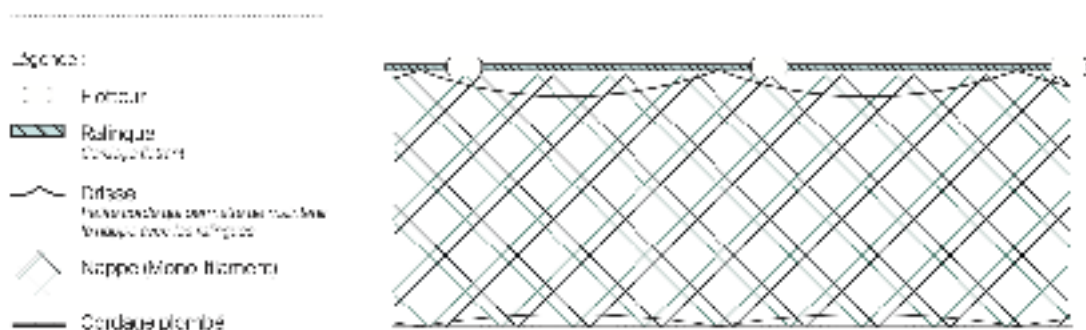


Figure 1 composition d'un engin de pêche dormant

Les types d'engins dormants :

- Nappe, voile, lin, aumée, alèze filets droits : engin au montage composé d'un filet maillant unique. Dans cette technique les plus petits poissons passent au travers, et les plus gros ne seront pas capturés. Cet engin est plus facile à monter et à nettoyer.
- Trémil : filet composé de 3 nappes, deux mailles larges encadrant une maille centrale plus petite. Ce filet est toujours sélectif, le poisson peut « se ficher, se pocher, s'emmêler ou se crocher ».

A.V. Déroulement de l'étude, objectifs et missions

Phase 1 : étude des volumes de filets de pêche usagés sur les quatre grands ports principaux.

Objectifs : étude quantitative et qualitative sur les ports de pêche identifiés par le Cépralmar.

Secteurs : Grau-du-Roi, Sète, Agde, Port-la-Nouvelle.

Enquêtes auprès des pêcheurs menées par le Cépralmar

Le protocole fourni par l'entreprise Click-Dive permet de mieux comprendre le fonctionnement, les besoins et les attentes des professionnels de la pêche petits-métiers :

- obtenir des données quantitatives et qualitatives des engins de pêche,
- caractériser ces données (système photographique et base de données à compléter),
- identifier les fournisseurs,
- identifier le comportement des pêcheurs avec l'utilisation et la saisonnalité du matériel de pêche.

Partie menée par Click-Dive :

- analyse des données collectées par le Cépralmar pour les quatre grands ports principaux ;
- estimation des volumes pour les 4 grands ports principaux : le Grau-du-roi, Sète, Agde, Port-la-Nouvelle.

Phase 2 : rencontre des acteurs

Rencontre portuaire et des acteurs du territoire :

Cette mission est réalisée par le groupement Fil & Fab et Click-Dive dont les objectifs sont :

- compréhension de la gestion actuelle des déchets de la pêche auprès des gestionnaires de ports et des acteurs du territoire,
- rencontre des gestionnaires de port individuellement pour comprendre leur fonctionnement et étudier les possibilités de mise en place d'un secteur de collecte des engins usagés,
- rencontre des acteurs menant des initiatives de recyclage de certains déchets.

Cette seconde phase est nécessaire pour permettre d'obtenir l'ensemble des éléments de la part des parties prenantes identifiées. Le but est que chaque port de pêche ait sa carte d'Identité Portuaire et son Schéma Organisationnel actuel.

Phase 3 : scénarii et outils adaptés de gestion

Cette étape a pour finalité la création des différents scénarii et d'établir la première roadmap pour la mise en place d'une filière opérationnelle de collecte des filets de pêche usagés destinée à une valorisation française.

Sous partie 1 : Atelier collaboratif

Objectif : objectif d'identifier les besoins pour la création d'une filière

Une demi-journée d'intelligence collective avec les gestionnaires de ports et les acteurs du territoire

Sous partie 2 : Identification et scénarisation de la filière

Objectif : analyser tous les éléments de la première phase suite à la méthodologie déployée par Fil & Fab

- Identifier les points bloquants et les leviers dans le cadre d'une création de filière de collecte et de valorisation des engins de pêche ;
- Proposer les différents scénarii possibles adaptés aux contextes portuaires, aux moyens humains, matériels et économiques ;
- Identifier une première analyse financière prévisionnelle par ports.

B. Phase 1 : étude quantitative et compréhension du fonctionnement portuaire

Objectifs : identifier le volume de filets de pêche usagés, la typologie des filets de pêche usagés, identifier les besoins des pêcheurs

B.1.a. Estimation des volumes de filets de pêche usagés.

Les enquêtes ont été réalisées par le Cépralmar de mars à mai sur l'ensemble des ports de pêche concernés par l'étude mais également sur des ports secondaires. Ces ports de pêche seront inscrits dans une seconde phase opérationnelle établie par le groupement Fil & fab et Click-Dive. Pour cette étude, seuls les volumes des quatre grands ports principaux sont analysés pour la mise en place de la filière de collecte et de traitement des filets de pêche usagés.

Le protocole utilisé est celui que Click-Dive a mis à disposition le temps de l'étude (cf annexe du rapport).

Les estimations présentées vont évoluer dès le lancement de la filière suite à différents facteurs que le groupement met en place comme indicateurs de suivi. Les données pour être le plus réaliste vont devoir être lissées sur au moins 3 ans pour obtenir un volume représentatif de chaque port. Ces facteurs concernent le taux de renouvellement de la flotte (départ à la retraite et nouveaux arrivants), des conditions météorologiques, des évolutions de la crise sanitaire et des nouvelles réglementations. Ce suivi sera mis en place et réalisé par Click-Dive.

A noter que les pêcheurs non inclus dans le périmètre de cette étude pourront lors de la mise en place de la filière venir déposer leurs filets de pêche usagés dans les bennes prévues sur les quatre grands ports principaux. Point important à rappeler que dans le cadre des mesures d'hygiène et de l'alimentation, le transport de déchets ne peut pas être effectué dans un camion destiné aux transports d'aliment qu'il soit frais ou sec.

Un complément d'étude et de rencontres d'acteurs pour les schémas organisationnels de ces ports sont à prévoir dans une seconde phase qui suivra lors de la mise en place de la filière sur les quatre grands ports principaux.

Concernant les quatre grands ports principaux, les estimations pour les filets de pêche dits maillants et trémails sont indiqués dans le tableau suivant.

Tableau 1 : estimation des gisements des filets maillants et trémails usagés pour les 4 ports principaux ainsi que les périodes de désarmage et des fournisseurs principaux de ces filets

Port	Volume total (kg)	Période de désarmage	Fournisseurs principaux
Grau-du-Roi	1286,00	En Hiver mais ne concerne pas l'ensemble des pêcheurs	Mondiet - Socomap Palavas
Sète	2486	Pas de données	Mondiet - Drezen - Midipro
Agde (Cap et Grau d'Agde)	1930,00	En Hiver mais ne concerne pas l'ensemble des pêcheurs	Mondiet - Drezen - Palavas
Port-la-Nouvelle	820,00	En Hiver mais ne concerne pas l'ensemble des pêcheurs	Mondiet - Drezen - Midipro - Multimaille - Cop Sète - Alprech et Cabesto

B.1.b. cartographie des gisements

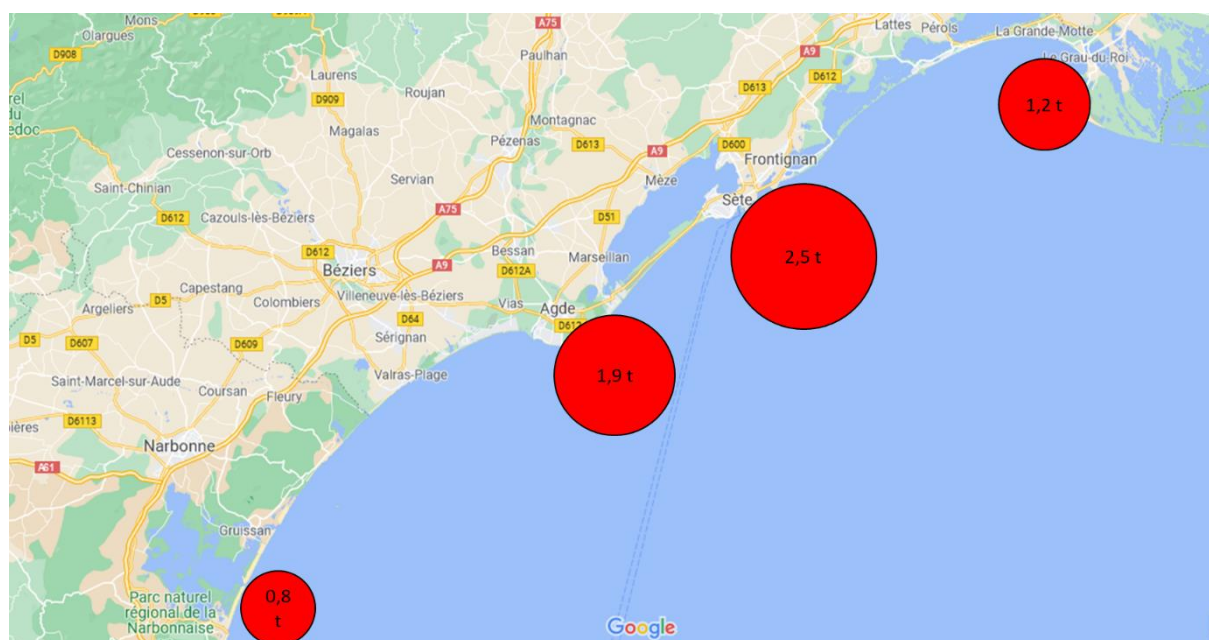


Figure 2 : carte des gisements de filet de pêche usagés maillants et trémails

L'estimation annuelle pour ces quatre grands ports est de 6,5 tonnes. Les estimations vont évoluer lors de la mise en place de la filière de collecte et de traitement des filets de pêche usagés (FPU).

Les pêcheurs ont présenté au Cépralmar un vif intérêt pour cette filière et ont confirmé que l'ensemble des FPU sont désarmés. Sur de rares cas, l'ensemble du filet de pêche est jeté (nappe, flotteur et cordage), mais nous ne pouvons pas encore définir le pourcentage.

Des pêcheurs, pendant les enquêtes ont annoncé ne pas connaître le taux de renouvellement de leurs filets de pêche usagés. Cette réponse peut être due à plusieurs facteurs dont la méfiance, et bien souvent une mauvaise compréhension du projet. Le groupement Click-Dive et Fil & Fab s.a.s, lors du lancement de la filière, aura pour action de rencontrer ces pêcheurs afin de leur expliquer la démarche et de les rassurer. En effet, les données sont anonymes. Une confidentialité est demandée entre le Cepralmar, Click-Dive et Fil & Fab. Les volumes présentés et récupérés par l'ensemble des entités ne peuvent pas être utilisés à l'encontre des pêcheurs et ne doivent pas les nuire.

Nous pouvons, à partir des données envoyées par le CEPRALMAR, définir une corrélation entre la taille des bateaux, l'effort de pêche et la diversité des métiers pour l'estimation des volumes. Les bateaux de plus de 8m pratiquant 2 ou 3 métiers variant bien souvent avec la pêche à la palangre ou les pots à poulpes jettent en moyenne plus de 3 kilomètres de FPU.

La période de renouvellement est encore à confirmer avec le suivi des enquêtes qui sera mené par Click-Dive lors du lancement de la filière. En effet, peu de pêcheurs ont répondu à cette question et ceci ne permet pas de dégager une tendance à l'échelle de chaque port. L'expérience du groupement Click-Dive et Fil & Fab, suite à différentes observations et échanges avec les pêcheurs de la Région Sud Paca, de la Bretagne et du territoire du Parc naturel marin du Golfe du Lion, estime une moyenne de deux périodes par an de désarmage : le printemps et l'automne. Toujours avec des points de vigilance précédemment indiqués, les périodes de désarmement vont varier.

Les enquêtes sont une étape obligatoire et nécessaire pour la mise en place d'une filière.

Nous préconisons pour cette phase d'enquête :

- Un suivi régulier chaque année pour compléter les études et améliorer les estimations annuelles. Ce suivi sera réalisé par Click-Dive.
- Rencontrer lors de la phase d'installation des bacs les pêcheurs n'ayant pas souhaité répondre à l'ensemble du protocole.
- Mettre en place des rencontres par Click-Dive et Fil & Fab pour rencontrer l'ensemble des pêcheurs des quatre grands ports principaux.

B.II. Fonctionnement des ports de pêche et de l'écosystème

Objectifs : comprendre les enjeux de la gestion actuelle des FPU et identifier un tissu local d'acteurs pouvant s'intégrer à la filière

Afin de proposer la meilleure filière de collecte et de traitement des filets de pêche usagés, le groupement Click-Dive et Fil & Fab a établi une première liste de structures locales identifiées comme potentiellement intéressantes.

La première liste d'acteurs identifiés en amont des rencontres a été défini sur les critères suivants :

- structures ou personnes présentes lors du premier comité de pilotage,
- être actif sur les ports de pêche,
- être un potentiel collecteur,
- être un potentiel partenaire pour soutenir dans la communication et le partage d'informations auprès des pêcheurs,
- être un gestionnaire de port.

Dans un premier temps, le groupement a rencontré en visioconférence ou directement sur le terrain les quatre gestionnaires de port.

Exemple de questions :

- Quel est le fonctionnement de votre port ?
- Comment gérer vous les déchets des professionnels ? Avez-vous une déchetterie portuaire ? Une zone spécifique ?
- Êtes-vous déjà partenaire dans un projet similaire ? Quelle expérience en retirez-vous ?
- Quelles sont vos conditions pour qu'une filière de collecte des filets de pêche usagés se mette en place sur votre port ?
- Comment se passe l'entente avec les petits-métiers ?
- Quel espace est-il possible d'utiliser pour définir une zone de collecte des FPU ?
- Êtes-vous certifiés ou en cours de certification Port Propre ?
- Quels sont vos moyens humains et matériels ?

Puis dans un second temps, nous avons rencontré des associations, des chantiers en réinsertion, des communautés de communes et des communautés d'agglomération ainsi que des tiers-lieux pour identifier des possibles partenaires locaux pour la mise en place de la filière de collecte et de traitement des filets de pêche. Une base de question similaire a permis de mieux comprendre leur potentiel implication dans la filière :

- Présentez-nous votre structure et vos actions/projets/secteurs d'activités ?
- En quoi participer au développement de la filière vous intéresse ?
- Quelles sont vos conditions ?
- Quels sont vos moyens humains et matériels ? (dans le cas des chantiers en réinsertion).
- Êtes-vous partenaire d'une structure réalisant un projet similaire ? Où en êtes-vous et quels sont vos retours ? (dans le cas des communautés de communes, des communautés d'agglomération et des chantiers en réinsertion)
- Avez-vous de l'espace (hangar fermé, espace extérieur) ? (dans le cas des communautés de communes, des communautés d'agglomération et des chantiers en réinsertion).

B.II.a Grau-du-Roi

Le port comprend deux zones de pêche, une destinée aux chalutiers et une pour les petits-métiers comptés au nombre de 44.

Le port de pêche est à la gestion de la ville du Grau-Du-Roi représenté par Mme Christelle Pelissier et M. Christophe Rosso. Quant à la gestion des déchets, elle est à la charge de la Communauté de Communes de Terre de Camargues, représentée par M.Laurent Ruf.

Les pêcheurs sont déjà sensibilisés par le tri des déchets avec les projets en cours et à venir.

Le premier déjà établi est celui mené par Reseaclons sur le thème des déchets marins collectés par les pêcheurs dans leurs filets. Les échanges avec la Communauté de Communes, complétés par l'association Reseaclons ont permis de mieux comprendre le schéma organisationnel de la filière. Des poubelles de ville sont utilisées pour la collecte de la matière et lorsque celles-ci sont remplies, la Communauté de communes collecte et dépose les déchets marins dans un espace de stockage. La matière est stockée jusqu'à avoir un volume conséquent pour l'envoyer à leur partenaire recycleur : Trivéo.

Un second projet démarre dès l'été 2021 : la mise en place de palox pour la collecte des bacs en polystyrènes à destination de Traxpo. Cette société fabrique ces bacs et propose de les récupérer dans un but de les valoriser. Ce projet est en partenariat avec la SOCOMAP, l'OP du Sud, les coopératives et la communauté de communes.

Comme déjà évoqué, la déchetterie portuaire est un espace restreint qui ne permet pas l'implantation d'une nouvelle benne à destination d'un déchet spécifique comme les filets de pêche. Les déchets sont mélangés en DIB (Déchet industriel banal) et partent à l'enfouissement.

Nous avons suite à ces entretiens rencontrés en présentiel, l'association Reseaclons. Cette association représentée par Xavier Murard et son associée Marie Laure Barois-Bougier ont exprimé leur intérêt à pouvoir bénéficier de la matière transformée par Fil & Fab. Aucunement, il n'a été évoqué l'idée de mutualiser les compétences et les moyens humains. Reseaclons n'est pas agréé collecteur, et collabore pour le tri, avec un chantier en réinsertion. Le positionnement étant très changeant lors de l'échange, le groupement considère que chacun des projets doit avancer parallèlement.

Les mutualisations sont en cours avec la communauté de communes qui s'est proposé de récupérer les FPU et de les stocker dans un espace dédié chez un chantier en réinsertion partenaire. Un second rendez-vous a eu lieu en septembre avec M.Ruf de la Communauté de Communes de Terre de Camargues et avec Mme Johanne Lecomte du syndicat Mixte Pic et étang. Ce dernier rendez-vous a permis de valider l'emplacement, le nombre de poubelles que M.Ruf propose de mettre à disposition et de se donner comme objectif de lancer la filière fin octobre-début novembre 2021.

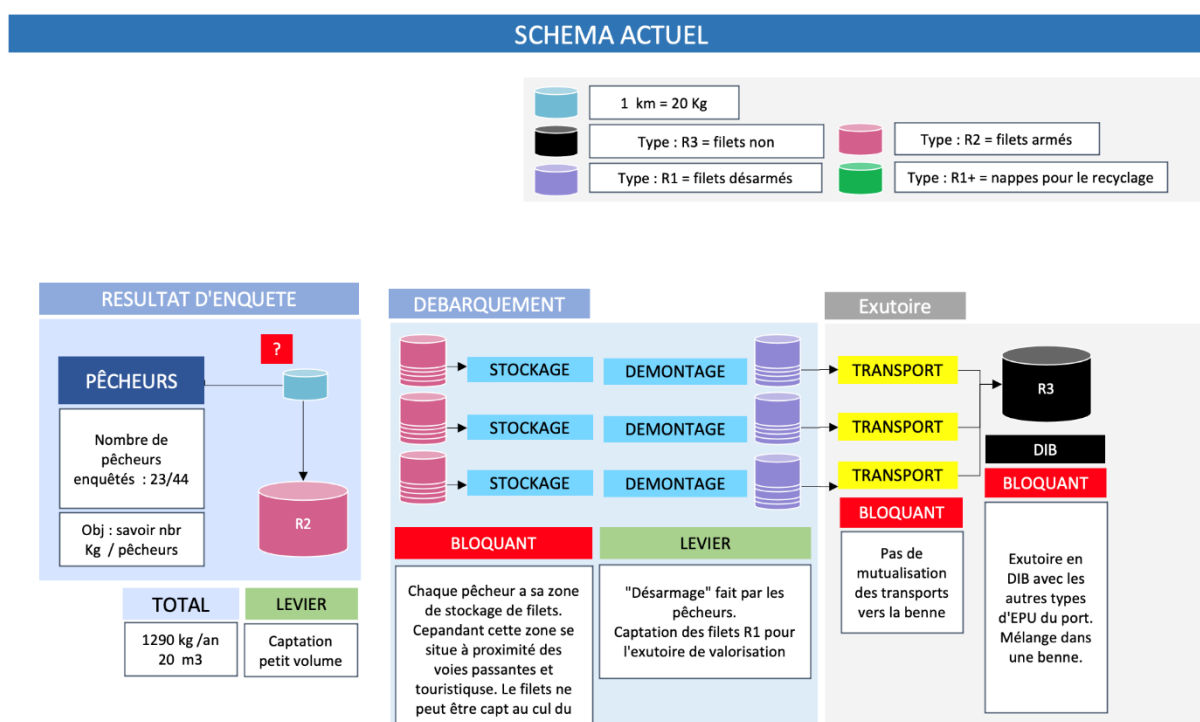


Figure 3 schéma organisationnel de la gestion des filets de pêche usagés sur le port du Grau du Roi

Un point de collecte sur une zone touristique peut créer des contraintes d'accessibilité par le collecteur et surtout peut provoquer une pollution par les passants en mélangeant leurs déchets à ceux des pêcheurs.

B.II.b Sète

La gestion du port de pêche de Sète est à la charge de Port Sud de France. La gestion des déchets des chalutiers est réalisée par l'entreprise Ganaye Environnement.

Nous avons rencontré Mme Mélanie Chadourne de Port Sud de France. Nous avons visité la zone principale où se regroupe une grande majorité des pêcheurs petits-métiers et où de nombreux pêcheurs des ports voisins viennent à la Criée de Sète. Un espace est identifié comme zone possible de première collecte des FPU. Une benne est déjà présente pour les DIB. Néanmoins, l'espace étant restreint, nous ne pouvons pas préconiser une benne de 5m³.

Ces différents éléments permettent d'élaborer une stratégie de collecte pour notre futur partenaire.

Pour une implication totale des pêcheurs, il est recommandé de la part du gestionnaire de venir régulièrement collecter la matière pour les rassurer. Si la collecte est effectuée une fois par an, les pêcheurs peuvent penser que la filière est abandonnée.

Ces recommandations sont prises en compte dans le schéma organisationnel portuaire et dans le partenariat avec M. Nicollin. Dans le cadre de la collecte, des négociations sont en cours avec un collecteur agréé, M. Nicollin.

Le schéma de filière actuel est classique. Les FPU partent à l'enfouissement avec l'ensemble des déchets portuaires.

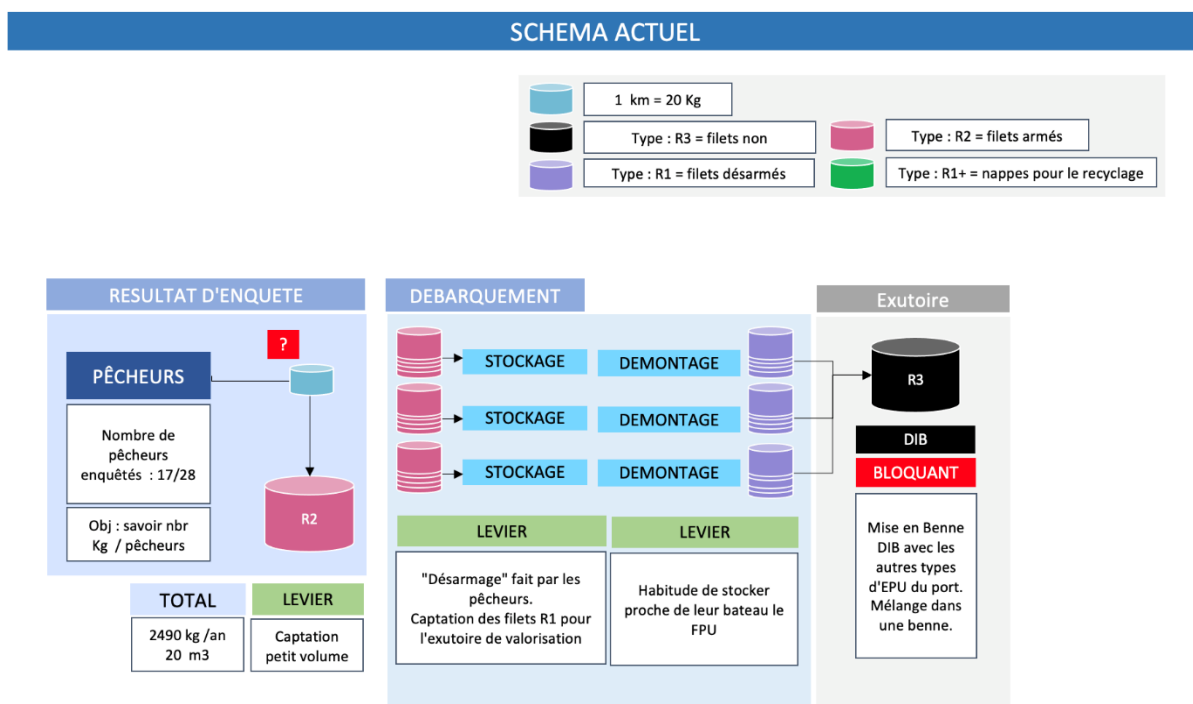


Figure 4 : schéma organisationnel de la gestion des filets de pêche usagés sur le port de Sète
B.II.c Agde

Le territoire de la commune d'Agde comprend deux ports de pêche, le Grau d'Agde et le Cap d'Agde. Chacun d'eux se distingue par son fonctionnement, sa position et de ses enjeux.

En effet, le Cap d'Agde, en gestion par la Mairie est intégré au sein de l'Aire Marine Protégée de la Côte Agathoise, représentée lors des entretiens par M. Sylvain Blouet, chargé de mission. Ce port de pêche exclusivement composé de pêcheurs petits-métiers au nombre de 15, participent déjà à de nombreuses actions en collaboration avec l'AMP Côte Agathoise.

Pour rappel, l'AMP est le premier acteur en Région Occitanie, depuis 2017, à avoir démarré une expérimentation de collecte et de valorisation des filets de pêche usagés avec leur partenaire

historique, Palana environnement. Lors des entretiens avec M. Sylvain Blouet, nous avons obtenu des données qui nécessitent de faire un suivi très précis de ce gisement. En effet, depuis 2017, l'AMP a mis en place deux poubelles de 750 L sur le port du Cap d'Agde. Les pêcheurs, très volontaires sur la démarche, ont déjà pris le réflexe de jeter uniquement les filets de pêche usagés désarmés. L'AMP se charge ensuite de déposer les FPU sur un espace extérieur, destinée à l'association Palana Environnement. Le premier constat de mettre les FPU au sol, est la présence d'animaux terrestres morts tels que les oiseaux et les hérissons. Second constat, l'association est venue récupérer une fois par an ce gisement qui est à chaque fois pesé (camion vide / camion plein) pour un volume de 350-380 kilos par an. Leur objectif à moyen terme est de retirer ces poubelles et de proposer aux pêcheurs d'aller directement à la Criée du Grau d'Agde.

La projection estimée par Click-Dive suite aux enquêtes du CEPRALMAR propose un volume de 1 tonne à l'année. Cet écart, très important et pouvant avoir un impact sur la mise en place et l'organisation de la collecte par nos partenaires devra être lissé avec un suivi régulier et avec l'ensemble des pêcheurs. Ce suivi mené par Click-Dive permettra d'ajuster les dispositifs et d'avoir des données réelles des volumes présents sur le port du Cap d'Agde.

L'AMP Côte Agathoise confirme le partenariat avec EcoAlf pour la mise en place d'une filière de collecte et de valorisation des déchets marins collectés dans les filets de pêche par les pêcheurs. La SICTOM est partenaire de ce projet.

Dans un même temps, nous avons rencontré l'association Project Rescue Ocean, représenté par Benoît Schuman. En récupérant une senne à thon avec un pêcheur partenaire de leur association, ils ont sollicité Fil & Fab, en janvier 2021, pour tester et confirmer la recyclabilité de ce filet de pêche. Celui-ci est stocké en extérieur devant leur bâtiment et représente un peu plus d'une tonne. Leur volonté à travers notre filière est d'être un relais si des pêcheurs viennent à leur demander où il est possible de jeter leurs FPU. Des tests de matière et de broyage ont été réalisés par Fil & Fab s.a.s. Pour une réelle étude de faisabilité pour cet engin de pêche, il est nécessaire d'approfondir certains points dont : le volume, la répartition et de réaliser des analyses pour confirmer que 100% des sennes sont en polyamide 6.

Le port de Pêche du Grau d'Agde est intégré au sein de l'enceinte de la Criée. Espace fermé avec une zone dédiée aux déchets, et son accessibilité font de ce lieu, un endroit propice pour le stockage et pour la collecte des filets de pêche usagés. Avec une quinzaine de petits-métiers présents sur cet espace et une dizaine de chalutiers, la Criée a déjà mis en place des containers dédiés à certains déchets. Les bacs en polystyrènes étaient récupérés par Veolia, aujourd'hui, des solutions doivent être trouvées pour identifier un nouveau partenaire. Les plastiques marins sont mis de côté dans des poubelles.

Nous avons rencontré Aurélie Dessen, gestionnaire de la Criée, et son partenaire Bertrand Munich de la Croix-Rouge. Deux thoniers-senneurs, 10 chalutiers, 6 palangriers et 15 petits-métiers sont présents sur l'espace de la Criée. Des bennes sont déjà mises à dispositions pour la collecte des DIB. Une benne de 30m³ tous les 10 jours est envoyée en déchetterie.

Pour Mme Dessen, les plus grandes difficultés sont de motiver les pêcheurs à jeter uniquement du filet de pêche dans le futur container et sa méfiance à l'égard de nouveaux projets. Néanmoins, elle confirme que l'ensemble des pêcheurs désarment, qu'il est possible d'avoir de la main

d'œuvre pour aider à transporter les FPU dans un camion et que la Criée permet d'avoir assez d'espace pour la mise en place d'un container adapté au volume de FPU.

Concernant la méfiance, celle-ci ferait suite à une expérience avec l'association Reseaclons dont Mme Dessein n'a plus de nouvelles, pas de suivi et pas de communication de leur part. Le contrat entre ces deux structures s'est arrêté. Aujourd'hui, la Criée du Grau d'Agde est partenaire avec EcoAlf.

La Criée du Grau d'Agde avait également mis à disposition en extérieur une plateforme destinée à réceptionner les filets de pêche usagés pour l'association Palana Environnement en collaboration avec l'Aire Marine Protégée de la Côte Agathoise. Aujourd'hui, elle n'a pas de retour concernant une valorisation ou non et a évoqué un manque de transparence.

Lors de ce rendez-vous, M. Munich a pu présenter les différentes actions menées par la Croix-Rouge dont notamment de soutenir le retour à l'emploi. Dans cette optique, il a présenté un vif intérêt de développer une nouvelle branche en incluant la collecte et le tri des FPU pour la filière en cours de développement par le groupement Click-Dive et Fil & Fab.

Lors de la rentrée de septembre 2021, Mme Aurélie Dessein nous a informé qu'actuellement la situation de la Criée ne permet pas de démarrer la filière avant la fin de l'année. Néanmoins, elle reste attentive pour un démarrage pour l'année 2022. Ces informations sont incluses dans le planning de déploiement de la filière.

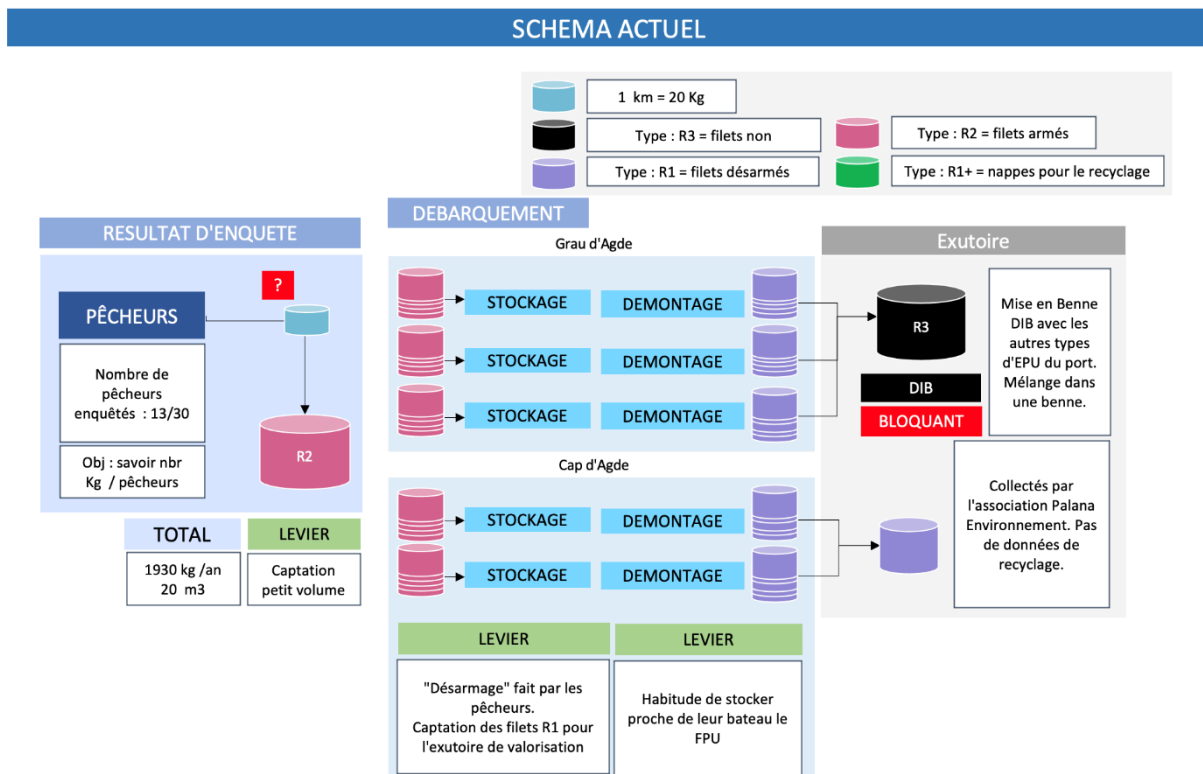


Figure 5 : schéma organisationnel de la gestion des filets de pêche usagés sur les ports d'Agde.

Les pêcheurs petits-métiers situés sur des ports de pêche à proximité et venant vendre leurs poissons à La Criée du Grau d'Agde pourront utiliser le container prévu à la collecte des filets de pêche usagés pour déposer leurs engins de pêche.

B.II.d Port-la-Nouvelle

Géré par M. Stéphane Puech, le port de pêche est doté d'une déchetterie portuaire pouvant accueillir une benne spécifique aux filets de pêche. Il participe à la phase d'expérimentation RECYPECH menée par Coopération Maritime et qui se termine fin octobre. Cette expérimentation a pour objectif d'évaluer la quantité de déchets produits par le ramendage des chaluts.

Lors d'un second rendez-vous en septembre en compagnie de Mme Isabelle Vanderhooft, M. Stéphane Puech nous a autorisé à utiliser l'espace du hangar, à proximité de la déchetterie portuaire, afin que le chantier en réinsertion puisse trier la matière.

Afin de collecter et de trier la matière, nous avons, suite à une réunion avec le Cépralmar, contacté le chantier en réinsertion IDEAL. Intéressé par la démarche, le projet doit passer en conseil d'administration et un devis doit nous parvenir suite au schéma organisationnel envoyé par Fil & Fab. Le point bloquant est l'espace de stockage.

Pour remédier à cette problématique, le groupement a rencontré en visioconférence le Grand Narbonne dont l'intérêt a été exprimé auprès du Cépralmar. Ceux-ci nous ont confirmé leur volonté de nous soutenir sur :

- la possibilité de trouver un espace de stockage assez grand pour permettre de massifier la filière sur Narbonne,
- de soutenir le groupement pour le développement de la filière sur l'ensemble de leur territoire : de Leucate au port du Chichoulet.

Ports de pêche alentours :

Historiquement, la commune de Bages a entamé des recherches pour la valorisation des engins de pêche usagés. Le Parc naturel régional de la Narbonnaise a exprimé son soutien lors d'un échange en visioconférence et d'être un relais auprès des pêcheurs si besoin.

Le Grand Narbonne a exprimé une méfiance à l'égard de nouveau projet suite à la mise en place de bennes pour l'association Reseaclons sur le port de Port-La-Nouvelle qui n'ont jamais été collectés. Ils nous ont indiqué que depuis 1 an, celle-ci ne répond pas à leurs différentes sollicitations. Ces retours de la part de la communauté d'agglomération sont pour le groupement des points venant confirmer et affiner la liste des parties qui seront intégrées à la filière en cours de construction. Une vigilance à notre égard et une demande stricte d'être totalement transparent et d'être présent opérationnellement ont été demandés.

Le tiers-lieu des 5 éléments s'est proposé de soutenir la collecte et le stockage des FPU pour Port-La-Nouvelle, Leucate et Barcarès. Des synergies sont possibles avec l'étude déjà menée sur le territoire du Parc naturel marin du Golfe du Lion.

Des discussions et des demandes d'autorisations sont en cours avec une entreprise en cours d'installation à Narbonne pour le partage d'un espace de stockage.

SCHEMA ACTUEL

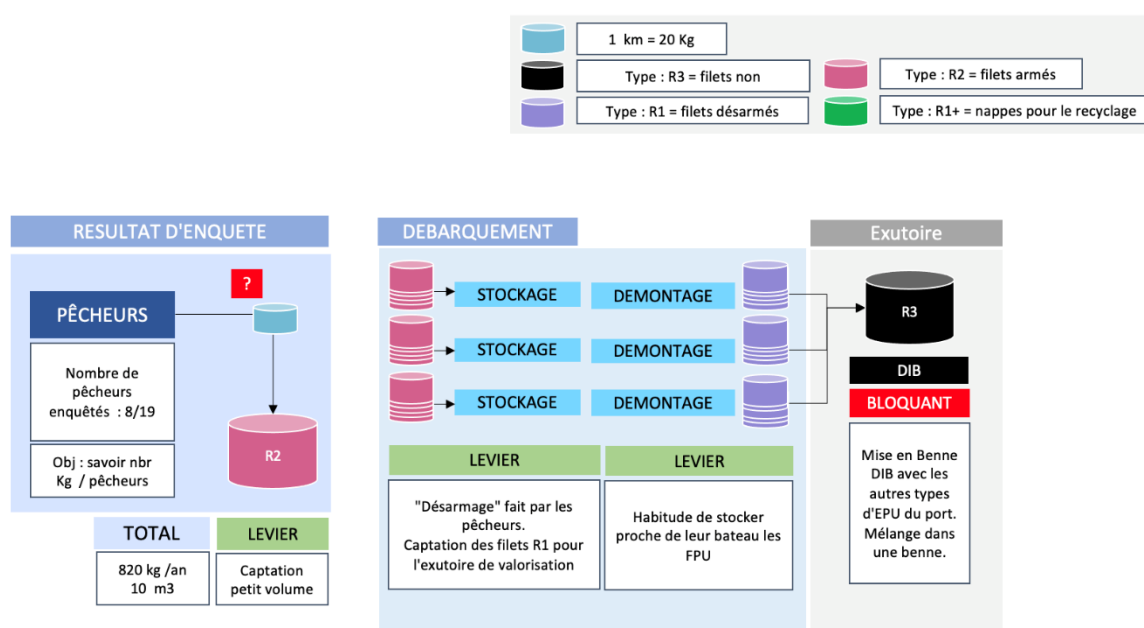


Figure 6 : schéma organisationnel de la gestion des filets de pêche usagés sur le port de Port-la-Nouvelle

> Les OP

Nous avons rencontré en visioconférence l'OP du Sud et l'OP de la Sathoan, elles ont exprimé leur volonté à être le relais auprès de l'ensemble de pêcheurs adhérents. Une demande également de leur part auprès du groupement Click-Dive et Fil & Fab d'être transparent vis-à-vis de la filière et de la finalité des filets de pêche est fortement attendue.

L'OP du Sud est en cours de structuration d'une filière de collecte et de valorisation des bacs en polystyrènes, en partenariat avec la ville du Grau-du-Roi et Traxpo. (Voir plus de détails dans les paragraphes ci-dessus).

B.III Analyse et constat concernant la phase 1

Suite aux différents échanges, nous retenons les éléments suivants :

- un besoin de transparence,
- un besoin fort de communiquer sur l'action positive de l'ensemble des acteurs de la filière : pêcheurs, gestionnaires, chantiers en réinsertion...,
- un besoin d'être présent au démarrage de la filière pour mieux accompagner l'ensemble des acteurs.

Voici la liste des acteurs que nous considérons importants pour le développement de la filière. Ces structures ont été invitées à l'atelier de co-construction qui s'est tenu le 5 juillet 2021 :

- les gestionnaires de port ;
- la Région Occitanie ;
- le Cépralmar ;
- OP du Sud ;
- OP de la Sathoan ;
- 5 éléments accompagnés de IMP ;
- l'AMP Côte Agathoise ;

- La Croix-Rouge ;
- Comité régional des pêches en Occitanie (acteur que nous avons déjà rencontré lors de la première étude avec le PNM Golfe du Lion).

De nouvelles entreprises ont depuis été identifiées et sont en cours de négociations et de partenariats dont notamment le Syndicat Mixte Pic et Etang et le groupe Nicollin.

Les attentes exprimées sont dans un premier temps, d'identifier les partenaires de la filière, d'avoir une estimation la plus réelle possible, de permettre aux pêcheurs basés sur les ports à proximité de pouvoir déposer leurs FPU et enfin de valoriser de leurs actions à travers différents outils de communication.

Les 4 ports étudiés dans le cadre de ce projet représentent 121 fileyeurs pour 61 enquêtés, soit un tonnage estimé à 6,5 tonnes. En reprenant les études menées par le groupement Elcimai Environnement et Sabine Meneut, en 2019 et 2020, le gisement potentiel sur l'ensemble de la Région Occitanie est compris entre 15 et 20 tonnes par an. Cette fourchette pourra s'affiner avec la mise en place d'un suivi régulier et d'un complément d'enquête pour avoir une meilleure représentativité du gisement en Région Occitanie.

L'exutoire actuellement proposé par l'ensemble des gestionnaires portuaires et des communautés de communes, est l'enfouissement. Les coûts de collecte des bennes DIB sont compris entre 150€ et 300€. Avec une fréquence d'au moins 1 à 2 fois par mois, les coûts peuvent être réduits en proposant de trier les déchets et de fournir un exutoire aux filets de pêche usagés.

Les différents échanges avec les gestionnaires de port et les différentes parties prenantes de l'écosystème ont pu nous aider à projeter des scénarii organisationnels et des organigrammes par port.

C. Phase 2 : Analyse et proposition de schémas FILIERES POTENTIELLES

C.I.a Grau-du-Roi

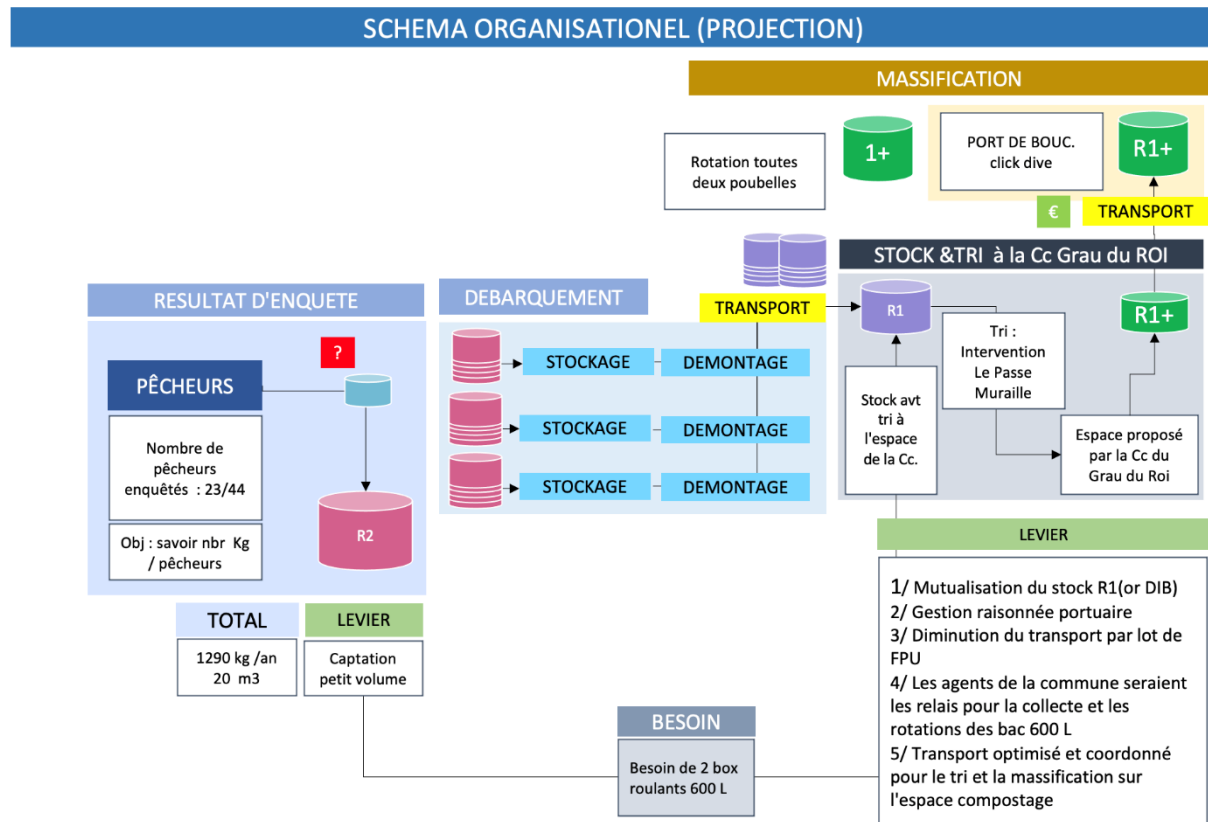


Figure 7 : schéma organisationnel proposé pour la mise en place d'une filière de recyclage des filets maillants et trémails usagés sur le port du Grau-du-Roi

Partenaires identifiés (rôles et compétences)

	COLLECTE FPU	STOCKAGE FPU	TRI FPU	TRANSPORT FPU
grau du roi	Pêcheurs	Gestionnaire de port	Le Passe Muraille	Click Dive
	Agents de port			
	Communauté de commune	Communauté de commune		

- Les filets de pêche seront stockés dans des poubelles 660 L. Ces poubelles sont mises à disposition par la Communauté de commune de Terre de Camargues sur le port.
- Des espaces dédiés ont été réalisés par la ville du Grau-du-Roi, les poubelles seront mises sur ces zones.
- La collecte sera effectuée par les agents de la Communauté de communes.
- Pour l'année 2022, un test de collecte avec une fréquence de tous les 3 mois sera réalisé afin d'ajuster.
- Les FPU seront déposés sur une zone de tri des déchets déjà utilisé par le chantier en réinsertion Passe Muraille.
- Le tri et le nettoyage des filets seront réalisés par Le Passe Muraille.

- A contrario des autres ports, la ressource du Grau-du-Roi sera massifié avec la ressource de la Région Provence-Alpes-Côtes-d'Azur. Effectivement c'est la société Click Dive qui sera chargée de venir chercher les filets triés et la mise en caisse pliante.
- Les FPU seront stockés à Port-de-Bouc avant un transport vers La Bretagne.

C.I.b Sète

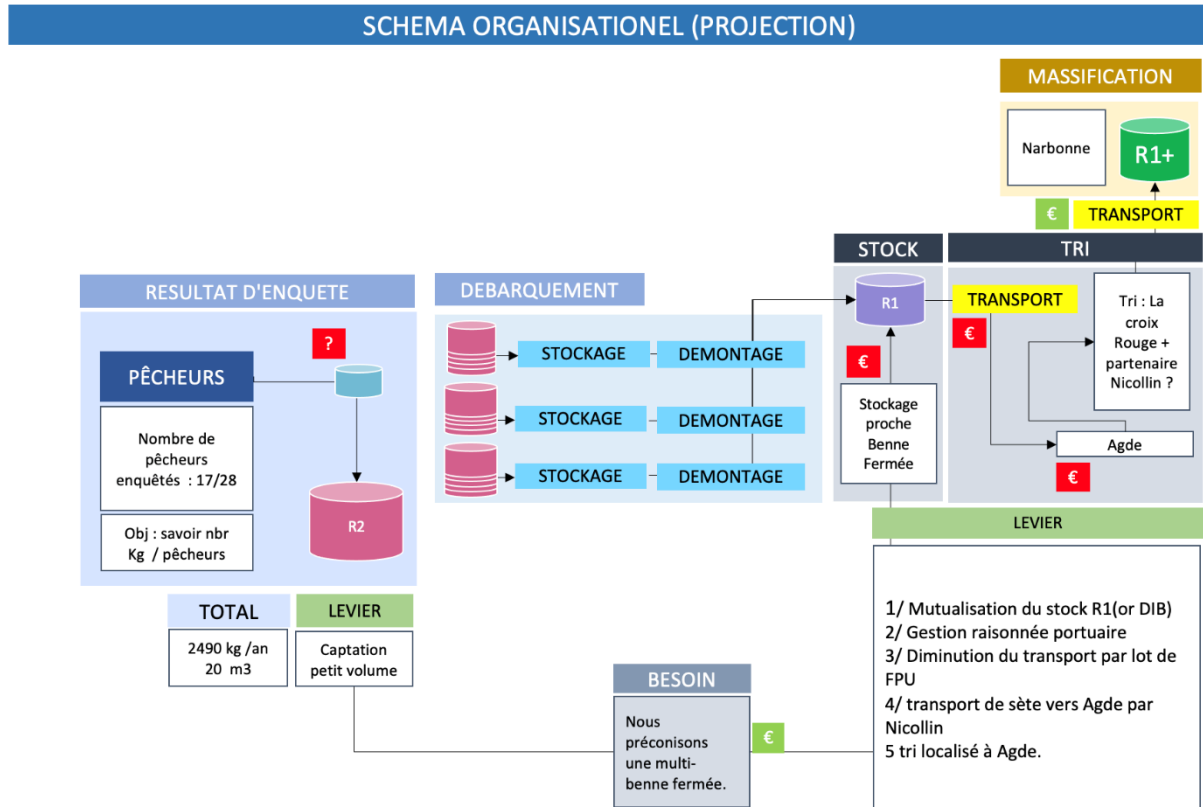


Figure 8 : schéma organisationnel proposé pour la mise en place d'une filière de recyclage des filets maillants et trémails usagés sur le port de Sète.

Partenaires identifiés (rôles et compétences)

	COLLECTE FPU	STOCKAGE FPU	TRI FPU	TRANSPORT FPU
Sete	Pêcheurs	Gestionnaire de port	Insertion nicollin	Nicollin
	Agents de port			
	Nicollin	Nicollin		

- Le port de Sète sera lié directement à Agde par une prestation du groupe Nicollin.
- Une multibenne fermée pourrait être mise à disposition près des pêcheurs. Le groupe Nicollin effectuera les rotations 2 fois par an vers Agde.
- Des négociations sont en cours avec Ganaye Environnement pour le stockage de la matière.
- Pour le tri des FPU, le groupe Nicollin a un partenariat avec une structure en réinsertion.
- Un devis de location et un transport multibenne a été demandé au Groupe Nicollin pour le proposer à la gestion portuaire de Sète.

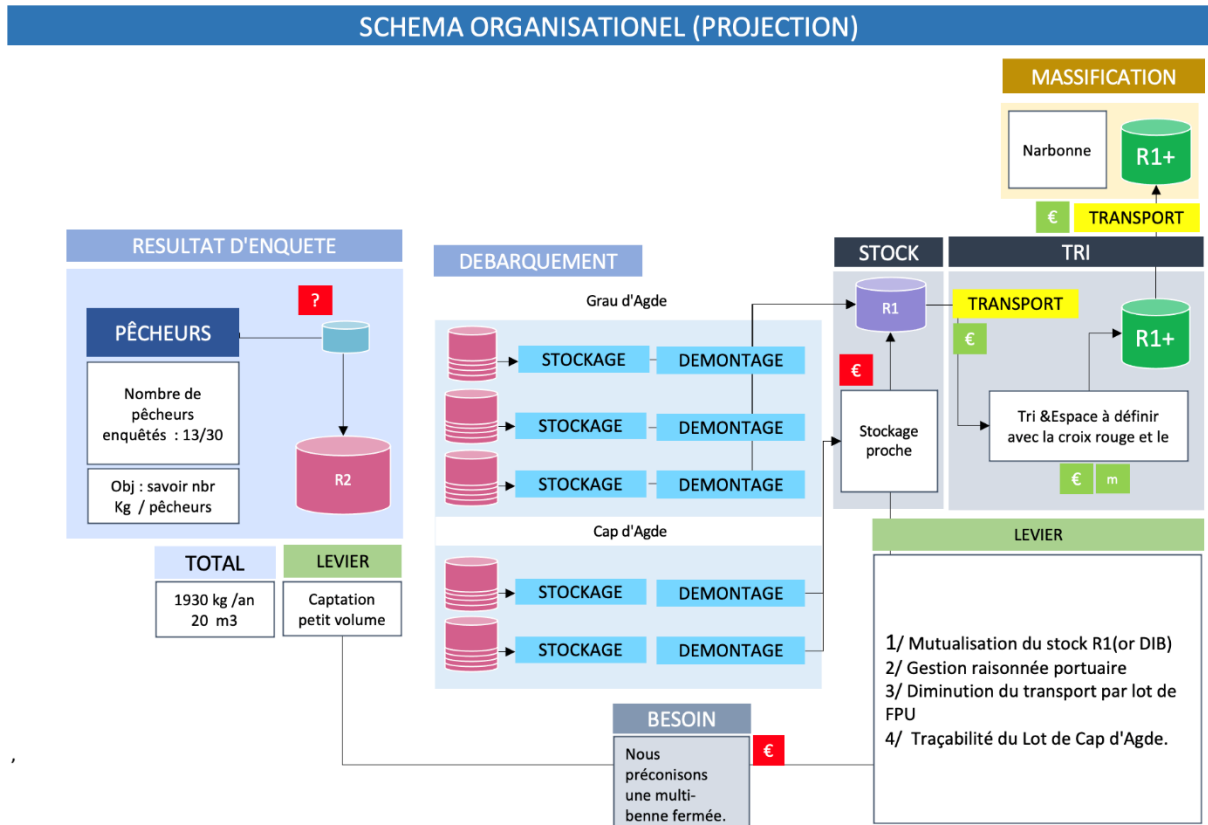


Figure 9 : schéma organisationnel proposé pour la mise en place d'une filière de recyclage des filets maillants et trémails usagés sur les ports d'Agde

Partenaires identifiés (rôles et compétences)

	COLLECTE FPU	STOCKAGE FPU	TRI FPU	TRANSPORT FPU
Agde	Pêcheurs	Gestionnaire de port	La Croix rouge	La Croix rouge
	Agents de port			
	Nicollin			

- La ressource du Cap d'Agde va être sur un temps plus ou moins long mis en place directement par les pêcheurs. En effet, l'AMP Côte Agathoise souhaite arrêter de réaliser cette étape de transport de matière.
- Le stockage des FPU sera localisé à la Criée du Grau d'Agde.
- La mise en place de la filière devra être relancé à partir de Janvier 2022 pour mieux accompagner la Criée sur cette gestion. Nous avons pu valider avec Bertrand Munich, leur rôle et notre partenariat.
- Avec notamment, une collaboration pour du personnel, pour du matériel, pour le tri et pour le transport des FPU à Narbonne.
- Pour le matériel, nous souhaitons en janvier 2022 lui proposer soit des caisses palettes fermées ou un système de multibennes fermées par le groupe Nicollin pour le stockage des filets de pêche avant intervention de la Croix rouge.
- Nous devons également confirmer une mise à disposition d'un lieu de tri avec le Port du Grau d'Agde
- Pour les besoins de stockage sur la Criée, nous préconisons une multi-benne fermée.

- Avant toute mise en place de la filière sur cette commune, l'AMP Côte Agathoise actuellement en collaboration avec Palana Environnement, doit nous garantir que le container ne pourra pas être utilisé par leur partenaire.

D.1.d Port-la-Nouvelle

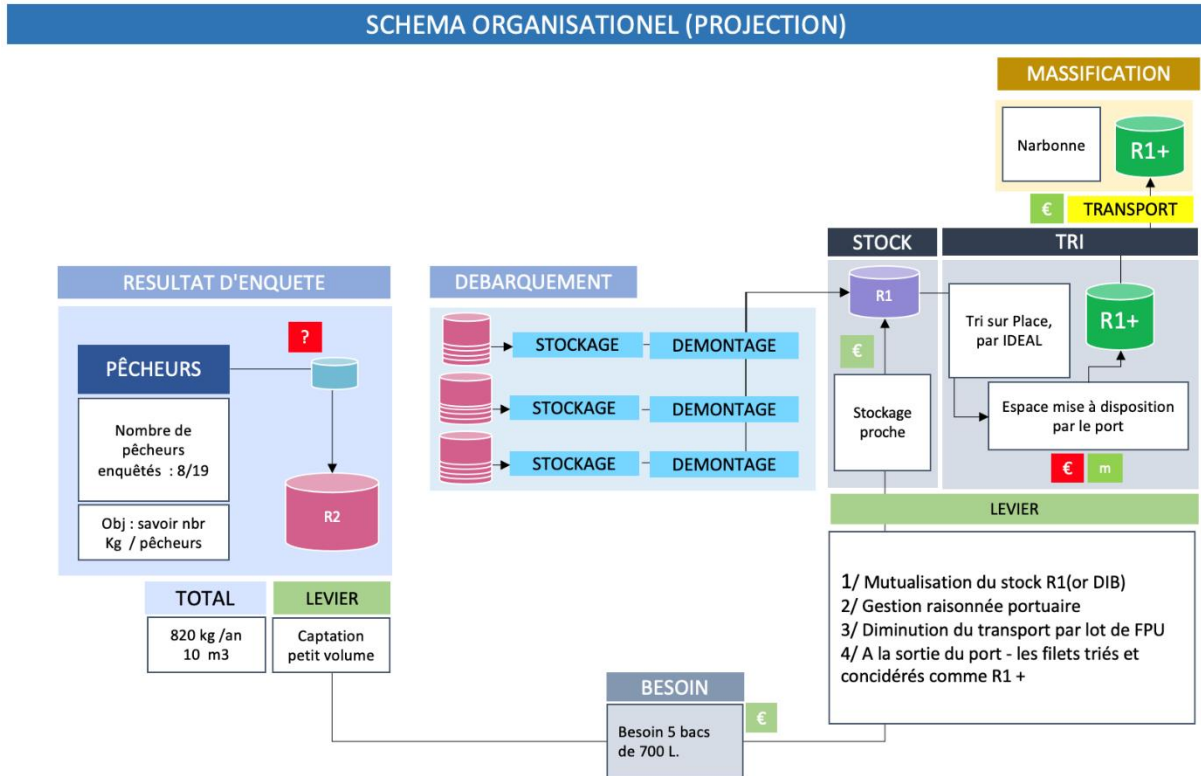


Figure 10 : schéma organisationnel proposé pour la mise en place d'une filière de recyclage des filets maillants et trémails usagés sur le port de Port-la-Nouvelle.

Partenaires identifiés (rôles et compétences)

	COLLECTE FPU	STOCKAGE FPU	TRI FPU	TRANSPORT FPU
Port la nouvelle	Pêcheurs	Gestionnaire de port	IDEAL	IDEAL
	Agents de port			

- Le gisement estimé est d'environ 1 tonne de FPU.
- A ce gisement, il sera possible aux pêcheurs professionnels situés à proximité de venir déposer leurs filets de pêche usagés.
- Il est préconisé pour ce port de pêche de se munir de caisses palette fermées. Le tri sera réalisé sous le hangar mis à disposition par M. Stéphane Puech, gestionnaire du port. Celui-ci sera effectué par le chantier en réinsertion IDEAL.
- Vue les volumes estimés, il est envisagé 2 périodes de tri par an, chaque période ne devant pas excéder 2 semaines
- IDEAL est également la structure envisagée pour effectuer le transport depuis Port-la-Nouvelle jusqu'au site de massification situé à proximité de Narbonne.
- Il dispose en effet d'un camion de 10m³ pouvant permettre de réaliser 2 aller/retours à chaque collecte.
- Le stockage sera localisé à Narbonne avec le partenaire et la Communauté d'Agglomération de Narbonne.

- Le port de Bages et des communes alentours seront accompagnés dans une seconde phase de la filière, mais néanmoins après discussion avec les élus, des installations de type "poubelle " vont pouvoir être mise en place afin de démarrer rapidement.

Les schémas organisationnels pour chaque port mettent en avant toute la complexité et les démarches nécessaires pour aboutir à une filière à fort impact social, sociétal et environnemental. Les filets de pêche seront une fois par an, tous déposés dans un hangar éphémère à Narbonne. Ce choix stratégique, permet de limiter les déplacements, et de pouvoir collaborer avec un collecteur agréé, Guyot Environnement. En effet, celui-ci réalise un trajet Espagne - Brest avec des camions à vide. Partenaire historique de l'entreprise Fil & Fab s.a.s, Guyot Environnement a déjà validé cet accord. Avec une estimation comprise entre 15 et 20 tonnes par an, le transport vers Brest sera effectué avec un camion de 30m³.

Une fiche déchet sera remis au coordinateur de la filière. Au regard de cette filière, un coordinateur devra être embauché pour le suivi, la gestion et la communication. Il sera basé à Narbonne.

D. pour une filière régionale en Occitanie des filets de pêche usages

Dans une dernière partie, vous trouverez le schéma organisationnel de l'ensemble de la filière pour la Région Occitanie, les coûts prévisionnels et un planning pour la mise en place.

Les études réalisées sur l'ensemble de la Région Occitanie mettent en avant une volonté forte de la part des pêcheurs, des gestionnaires de port et des différentes structures rencontrées de s'impliquer dans la création d'une filière de collecte et de traitement des filets de pêche usagés. Pour une estimation comprise entre 15 et 20 tonnes par an pour l'ensemble de la Région Occitanie, il est tout à fait envisageable de créer une filière pour une meilleure gestion des filets de pêche usagés.

Cette motivation est due aux différents enjeux auxquels répond cette filière. Outre l'aspect environnemental de ce projet en proposant de valoriser un déchet en ressource, l'impact sociétal et social sont des points importants relevés lors de cette étude. En effet, les chantiers en réinsertion pourront ainsi créer une nouvelle activité avec un accompagnement de la part de Click-Dive et de Fil & Fab. Elle s'inscrit dans une démarche de développement de nouveaux métiers auprès d'une vingtaine de personnes.

La valorisation du métier des pêcheurs artisanaux à travers cette action, sera, pour eux, un moyen de montrer leur souhait de préserver et d'agir pour leur bien commun : la Méditerranée. La mise en avant sera réalisée par les différents partenaires, mais également par le biais de points presse lors de l'installation de la filière opérationnelle et de supports de communication leur permettant de valoriser leur action sur leurs étals de vente.

Chaque port sera ainsi doté de son système de stockage et de collecte personnalisé. Une réunion de lancement pour chaque port est prévue par le groupement Fil & Fab et Click-Dive avec l'ensemble des parties prenantes pour leur espace.

La filière en cours de structuration sera menée par Click-Dive pour l'aspect coordination et communication avec le soutien et l'appui de Fil & Fab pour la mise en place des systèmes de collecte et du lancement des formations auprès des chantiers en réinsertion et des ambassadeurs du tri.

Afin de répondre aux attentes du Ceparlmar et de la Région, un prévisionnel financier a été établi sur 3 ans. Celui-ci est un prévisionnel proposé avec les données collectées sur le terrain et/ou par expérience du Bureau d'étude. Cette analyse comprend les frais prévisionnels du PNMGL ce qui

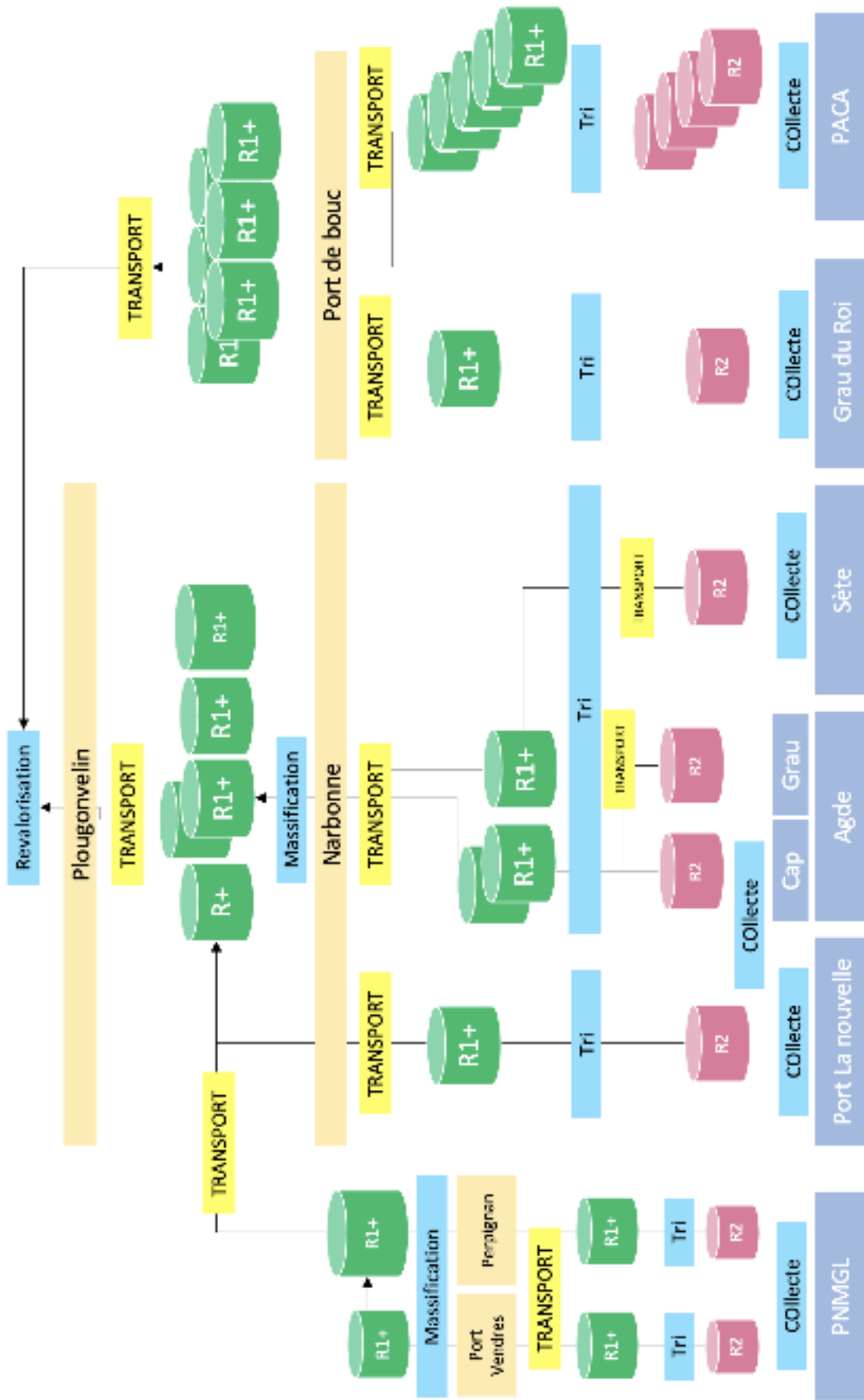
permet à la Région d'avoir une vision globale de la potentielle filière de valorisation des filets de pêche. Cette analyse permet de mettre en valeur un besoin d'investissement en 2022 pour mettre en place leur point de collecte spécifique. D'une part cet investissement permet d'éviter que les filets puissent être mélangés aux DIB ou emmenés directement en déchet ménager. D'autre part, cela permet de répondre au décret cité en contexte de ce rapport.

Pour rappel :

“Chaque port européen a dû mettre en place des zones de collecte, dans le cadre de la directive 2000/59/CE relative aux installations de réception portuaires pour le dépôt des déchets des navires. Directive abrogée et reprise par la récente directive 2019/883 du 17 avril 2019 qui modifie la directive 2010/65/UE. Ces installations portuaires obligatoires seront effectives à partir de juin 2021”.

Cette analyse permet également de proposer un projet de recette grâce à l'achat de la matière première tri par le recycleur. Ces recettes ne peuvent pas équilibrer l'ensemble des investissements et autres charges. Cela s'explique notamment par un volume assez faible sur l'ensemble de l'Occitanie. Néanmoins, cela couvre les frais de prestation des structures d'insertion et les frais de transport vers la Bretagne. A noter, en fonction de la réglementation Européenne et de la création de l'éco organisme, cette analyse financière pourra changer à partir de 2025 en fonction de l'éco organisme

SCHEMA REGIONAL



E.Previsionnel

Éléments non diffusables

Sabine Meneut

Directrice générale de Click-Dive

Responsabilité projet : Cheffe de projet

0644950310

sabine.meneut@click-dive.com

Théo Desprez

Président Directeur Général de Fil & Fab s.a.s

Responsabilité projet :

Designer Ecosystème

0619751606

theo.desprez@fil-et-fab.fr

Annexes

1 / Annexe V - Convention MarPol

En Doc Word, joint à ce rapport

2 / Protocole

ID fiche :	Date (aaaa/mm/jj):
Lieu :	Nom, prénom enquêteur : Contact :

Nom pêcheur : contact :	Immat. Bateau(x) : Taille Bateau (x):	Port de débarquement :
Saisonnalité (oui/non) : Autre profession :	Collab. :	

Type d'engin	métier	L1 en mètres	Poids en kg	Taille maille étirée en mm	Monofilament/ polyfilament	Couleur nappe	Conditions de stockage : Désarmé (oui/non)	Durée d'usage approx. :	Date d'achat (aaaa/mm) : fournisseur :
Exemple : filet tramail	Sole	2km par 30m	4 kg	5cm	Mono	Rouge	Plein air dans une poubelle - oui	6 mois	mai 2020, Mondier

Matière organique (O/N) :	Macrodéchets plastiques (O/N)
% approx. :	% approx. :

Id photo générale (date+immat.) :	Id photo détail (date+immat.+D) :
-----------------------------------	-----------------------------------

Attentes et besoins du pêcheur :	Observations, remarques, difficultés:
----------------------------------	---------------------------------------